

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

**Fonds de dotation de l'École d'Enseignement
Supérieur privé ICN**

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014**

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement Supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

Fonds de dotation de l'École d'Enseignement Supérieur privé ICN

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Administrateurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Fonds de Dotation ICN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

mk

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'Annexe aux comptes annuels et procédé à l'appréciation des approches retenues par la société décrites dans les notes de l'Annexe.

Nous avons en particulier vérifié que les fonds statutaires avaient bien été utilisés conformément aux décisions prises par votre conseil d'administration et que les informations appropriées figuraient bien dans le rapport d'activité et dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

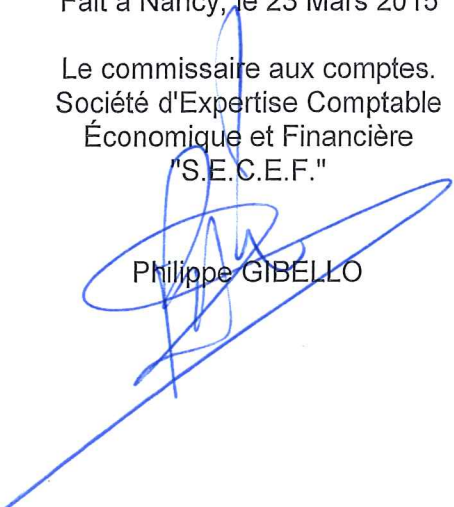
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité annuel et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels du fonds de dotation relatifs à l'exercice 2014.

Fait à Nancy, le 23 Mars 2015

Le commissaire aux comptes.
Société d'Expertise Comptable
Économique et Financière
"S.E.C.E.F."


Philippe GIBELLO

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL				
Stocks				
Créances				
Autres créances	8 350,00		8 350,00	62 500,00
Divers				
Disponibilités	130 497,34		130 497,34	41 003,59
ACTIF CIRCULANT TOTAL	138 847,34		138 847,34	103 503,59
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
TOTAL DE L'ACTIF	138 847,34		138 847,34	103 503,59



Bilan

	Net au 31/12/14	Net au 31/12/13
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	36 678,90	47 420,81
Report à nouveau	-19 345,46	-12 878,62
RESULTAT DE L'EXERCICE	140,11	-6 466,84
FONDS PROPRES	17 473,55	28 075,35
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS TOTAL I		
TOTAL II		
TOTAL III		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Autres dettes	121 373,79	75 428,24
DETTES TOTAL	121 373,79	75 428,24
TOTAL DU PASSIF	138 847,34	103 503,59



Compte de fonctionnement

	du 01/01/14 au 31/12/14 12 mois	%	du 01/01/13 au 31/12/13 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Autres produits de gestion courante	191 674		209 686		-18 012	-8,59
Total	191 674		209 686		-18 012	-8,59
CONSUMMATION M/SES & MAT						
Autres achats et charges externes	5 529		6 879		-1 350	-19,63
Total	5 529		6 879		-1 350	-19,63
MARGE SUR M/SES ET MAT	186 145		202 807		-16 662	-8,22
CHARGES						
Impôts, taxes et versements assimilés	50		110		-60	-54,55
Autres charges	185 350		208 390		-23 040	-11,06
Total	185 400		208 500		-23 100	-11,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	745		-5 693		6 438	-113,08
Charges financières	605		773		-169	-21,81
Résultat financier	-605		-773		169	-21,81
RESULTAT COURANT	140		-6 467		6 607	-102,17
Résultat exceptionnel						
SOLDE INTERMEDIAIRE	140		-6 467		6 607	-102,17
RESULTAT DE L'EXERCICE	140		-6 467		6 607	-102,17



Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : FONDATION ICN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2014, dont le total est de 138 847 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 140 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2014 au 31/12/2014.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/03/2015 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

A compter de 2014, les bourses sont versées aux étudiants par tiers soit un versement d'acompte de 18 000 € sur une subvention de 54 600 €.

Les années précédentes, les bourses étaient versées en totalité aux étudiants.



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 8 350 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	8 350	8 350	
Charges constatées d'avance			
Total	8 350	8 350	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires	47 421	180 932	191 674	36 679
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées				
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise	47 421	180 932	191 674	36 679
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	-12 879		6 467	-19 345
Résultat de l'exercice	-6 467	6 607		140
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	28 075	187 539	198 141	17 474

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 121 374 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Dettes fournisseurs et comptes				
Dettes sur immobilisations et comptes				
Autres dettes (**)	121 374	121 374		
Total	121 374	121 374		

Charges à payer

	Montant
DIVERS - CHARGES A PAYER	84 774
Total	84 774



Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 800 euros



PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N

**Fonds de dotation de l'École d'Enseignement
Supérieur privé ICN**

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
--

PATRICK BACI
THIERRY BAILLET
ERIC CHATON
OLIVIER DIETSCH
PHILIPPE GIBELLO
PATRICE GODARD
MARC LE BRUN
ALAIN MIGOT

FONDS I C N
**Fonds de dotation de l'École d'Enseignement
Supérieur privé ICN**

Siège social : 122 Quai Claude le Lorrain
54000 NANCY

EXERCICE 2014

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Aux Administrateurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

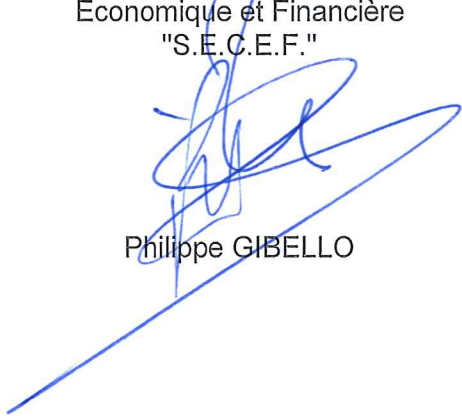


CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Nancy, le 23 Mars 2015

Le commissaire aux comptes.
Société d'Expertise Comptable
Économique et Financière
"S.E.C.E.F."



Philippe GIBELLO